

Plan Camping durable



La FNHPA et l'ADEME mettent en œuvre un PLAN CAMPING DURABLE, pour mobiliser les adhérents dans la transition écologique.

La Bretagne est l'une des 3 régions pilotes du PLAN CAMPING DURABLE, 100 campings bretons vont être accompagnés pendant 2 ans pour mettre en place des actions dans les domaines de :

- La réduction des déchets
- Le développement installations solaires thermiques
- L'adaptation au changement climatique

Quels sont les principaux enjeux de ces actions pour l'Hôtellerie de Plein Air en Bretagne ?



LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

En France, l'Hôtellerie de Plein Air produit près de 70 000 t/an de déchets, soit des déchets produits par les habitants d'une ville de la taille de Nantes ! En effet, nos modes de consommation et nos activités induisent une grande production de déchets. Les périodes de vacances n'y font pas exception, et les vacanciers oublient parfois leurs bonnes habitudes...

Au travers du PLAN CAMPING DURABLE, la FNHPA vous accompagne pour

- Apprendre à connaître les déchets produits par votre activité,
- Réduire les quantités de déchets produits,
- Accroître le tri des emballages et autres déchets valorisables,
- Communiquer le plus efficacement possible en associant vos salariés et votre clientèle

Comment ? Une chargée de mission dédiée au PLAN CAMPING DURABLE va venir vous rencontrer dans votre établissement. En lien avec vous, elle va réaliser un diagnostic personnalisé et identifiera les actions performantes à mettre en place. Un plan d'actions concrètes vous sera proposé, autour de la règle des « 5R » : Refuser, Réduire, Rendre à la terre, Réutiliser et Recycler.

L'objectif est de réduire le volume de déchets pour diminuer l'impact de la gestion des déchets pour le camping.

Tout au long du PLAN CAMPING DURABLE, la chargée de mission assurera le suivi des résultats.

Pourquoi s'engager ? Les bénéfices d'un engagement dans une démarche de réduction des déchets sont multiples :

- En externe :
 - Attirer les jeunes saisonniers sensibles aux entreprises responsables
 - Fidéliser une clientèle sensible aux enjeux environnementaux,
 - Communiquer efficacement avec la collectivité ou l'entreprise en charge de votre collecte,
 - Être un acteur engagé du territoire
- En interne :
 - Diminuer le temps consacré à la gestion de l'espace « Déchets »
 - Diminuer les coûts associés à la collecte des déchets,
 - Anticiper les réglementations à venir,

La réglementation, quelle réglementation ?

Au regard de la Loi, le chef d'entreprise est responsable de la gestion des déchets produits dans son entreprise, de leurs productions jusqu'à leurs éliminations.

- **REFUSER ET REDUIRE**, en anticipant la généralisation de la **tarification incitative** d'ici **2025**.

En effet, les collectivités voient les volumes de déchets à traiter augmenter régulièrement. Ceci s'accompagne logiquement d'une hausse de leur coût de gestion des déchets.

Pour **réduire** la production de déchets à la source et donc limiter le coût de collecte et de traitement tout en impliquant les citoyens, les collectivités appliquent donc à la tarification une part variable, en fonction du volume de déchets produit par chacun, de la contenance ou du nombre de bacs mis à disposition. Il est donc important d'anticiper ce mode de tarification afin qu'il reste avantageux pour votre structure.

Dans ce cadre, le meilleur déchet reste donc celui qu'on ne produit pas, celui que l'on **refuse**.

- **RENDRE A LA TERRE**: en compostant ses biodéchets.

La loi contre le gaspillage alimentaire et pour l'économie circulaire prévoit la **collecte séparée des biodéchets** sur l'ensemble du territoire d'ici **2025**.

Non seulement la mise en place d'une solution de compostage est un moyen très efficace pour **réduire** votre volume de déchets, mais elle vous permet également d'anticiper la réglementation.

LE SAVIEZ-VOUS ?

1/3 du volume de nos poubelles est composé de biodéchets !

- **TRIER POUR RECYCLER**: Depuis **2016**, le décret « 5 flux », issu de la Loi pour la Transition Energétique et la Croissance Verte, oblige tous les professionnels à **trier** à la source leurs déchets de bois, papier/carton, métal, plastique et verre, pour qu'ils puissent être **recyclés**.

Dans les faits, les déchets produits par les activités de camping sont le plus souvent assimilés à des déchets ménagers par la collectivité, car ils sont très similaires à ceux générés par un ménage.

Il est néanmoins important de garder en tête que la collectivité peut exclure les campings de la collecte publique, pour des raisons de quantité, de qualité de tri des déchets du camping, imposant ainsi le recours à des prestataires privés.

Enquête UBHPA 2018

92%

des campings sont collectés par le service public

De plus, en **2022**, l'ensemble du territoire national sera concerné par **l'extension de la consigne de tri**, afin de répondre à un objectif ambitieux : 100% de plastiques **recyclés** d'ici 2025.

Tous les emballages en plastique peuvent donc être déposés dans la poubelle jaune dans les territoires bénéficiant de l'extension de la consigne de tri. Cela permet de faire baisser considérablement le volume des ordures ménagères. Encore faut-il que les usagers (salariés et clients) soient correctement informés de ces consignes !





LE DEVELOPPEMENT DES INSTALLATIONS SOLAIRES THERMIQUES

Près de la moitié de la consommation énergétique d'un camping sert à produire l'eau chaude sanitaire. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons de découvrir une **technologie fiable et durable** pour produire une **énergie 100% locale et renouvelable**, grâce au soleil !

Le deuxième volet du PLAN CAMPING DURABLE vise en effet à accroître la part d'énergie renouvelable utilisée par l'Hôtellerie de Plein Air, grâce à la mise en place **d'installations solaires thermiques**. Cette technologie permet de capter le rayonnement du soleil et par un système d'échange thermique chauffer l'eau de votre ballon d'eau chaude. Elle vous permet ainsi de produire de l'eau-chaude via une énergie gratuite (couvrant environ 50% des besoins en ECS) et donc de faire des économies considérables sur votre facture énergétique.

Vous pouvez bénéficier d'une subvention de l'ADEME pour financer votre installation d'une surface minimale de capteurs solaires de 25 m² utiles. C'est pourquoi nous vous accompagnons dans la mise en œuvre cette solution. Nous étudierons ensemble vos besoins et le potentiel technico-économique de ce type d'installation pour votre structure.

Et parce que la meilleure énergie reste celle que l'on ne consomme pas, nous vous conseillerons également sur un ensemble **d'écogestes** à mettre en place au quotidien, dont la communication auprès de vos clients, pour économiser jusqu'à 10% d'énergie !



L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le changement climatique, les médias en parlent beaucoup mais nous connaissons moins ses impacts concrets et notamment les impacts sur la gestion des campings. Le 3^{ème} volet du PLAN CAMPING DURABLE vous propose d'identifier les **risques** que le changement climatique pourrait faire peser sur votre activité, mais également **les opportunités** qu'il peut offrir.

- Quelles sont les **conséquences** du changement climatique en Bretagne ? Quels sont les risques de ces changements pour l'Hôtellerie de Plein Air ?
- Comment faire, en tant qu'entreprise, pour s'adapter au changement climatique ? Comment informer ses clients sur les mesures mises en place ?
- Quels investissements sont nécessaires pour anticiper ces changements ? Comment valoriser la prise en compte par votre camping, de la nécessité de s'adapter ?

Nous vous proposons une information pour avoir une meilleure connaissance des conséquences positives et négatives du changement climatique et de mettre en œuvre des actions concrètes pour en atténuer les conséquences.

PARTICIPER AU PLAN CAMPING DURABLE, C'EST AUSSI ...



- Avoir accès à des **outils de communication** pour impliquer les visiteurs dans votre démarche environnementale et aider à promouvoir vos actions afin d'attirer une nouvelle clientèle,
- Bénéficier de **retour d'expériences**, de partage de bonnes pratiques à travers des formations groupées, des journées portes ouvertes, ...
- Avancer **collectivement** !

Vous souhaitez participer au projet ? Complétez le questionnaire [ICI](#) et nous vous recontacterons rapidement pour programmer la date de la première journée de diagnostic et de formation !

CONTACT

UBHPA - Union Bretonne de l'Hôtellerie de Plein Air

Mathilde RAPHALEN - Chargée de Mission Transition Ecologique

Mathilderaphalen.ubhpa@gmail.com – 07 49 97 08 39

Avec la participation de

